

## Mobilité Sûre des Jeunes

# NOTE DE POSITION

Respect des droits humains et des valeurs humanistes dans la mise en œuvre des procédures de refoulement des migrants



Jeunesse Action International

## INTRODUCTION

Les migrants sont soumis à l'obligation de respecter les lois de leurs pays d'accueil, notamment celles régissant l'entrée et le séjour.

Les gouvernements des pays d'origine doivent informer les candidats à la migration de leurs droits et obligations, justifiant ainsi les programmes de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière.

Cependant, le droit international établit que tous les peuples possèdent des droits fondamentaux et que les États ont la responsabilité de les respecter, protéger et réaliser.

Les obligations imposées aux migrants doivent être conformes au droit international, notamment le respect des droits humains de tous les migrants, indépendamment de leur statut migratoire. Le respect des droits fondamentaux et le traitement humaniste des migrants demeurent essentiels dans la mise en œuvre des procédures de refoulement.

Ces dernières années, de nombreuses violations des droits des migrants, y compris des enfants et jeunes, sont constatées lors des procédures de refoulement.

## DU NON-RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES MIGRANTS : ÉLÉMENTS FACTUELS

Le droit international impose aux États des obligations strictes, notamment le principe de non-refoulement, l'interdiction des refoulements collectifs, le traitement individuel des demandes d'asile, et le respect des droits humains. La détention doit être une mesure de dernier recours, particulièrement pour les enfants. Or, la réalité montre des arrestations musclées, des détentions inhumaines et des refoulements vers des zones dangereuses.

Exemples illustratifs :

- \* Algérie : Plus de 1800 migrants subsahariens expulsés à la frontière nigérienne en avril 2025, jetés dans le désert sans accompagnement.
- \* Tunisie : Démantèlement de camps abritant 7000 migrants avec expulsions forcées (avril 2025).
- \* Guinée : Arrestation et rapatriement de 772 personnes vers la frontière sierra-léonaise sans notification préalable (décembre 2024-janvier 2025).
- \* Maroc-Espagne : 8000 migrants utilisés comme moyen de pression diplomatique, violemment repoussés (mai 2021).
- \* Mauritanie : Expulsions massives en 2025, incluant des personnes résidant depuis plus de deux décennies, renvoyées aux frontières dans des conditions violant les droits humains.

Les témoignages révèlent des arrestations arbitraires, des violences graves causant des blessures, et des allégations d'agressions sexuelles.

Bien que les États conservent le droit d'expulser des migrants, l'expulsion doit suivre la procédure légale avec possibilité de recours. Les expulsions arbitraires et collectives sont interdites, et l'entrée irrégulière ne doit pas constituer une infraction pénale, particulièrement pour les victimes de traite.

# IMPACT DU NON-RESPECT DES DROITS DES MIGRANTS SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Programme 2030 et les ODD reconnaissent la contribution positive des migrants au développement durable et appellent à des réponses respectueuses des droits humains. Le respect des droits fondamentaux crée un environnement propice à l'intégration des migrants et contribue aux ODD, notamment la cible 10.2 sur l'autonomisation et l'intégration sociale et économique.

Conséquences du non-respect des droits :

1. Pertes économiques : Privation de main-d'œuvre essentielle dans l'agriculture, les services et l'artisanat. Au Maroc (2021), les refoulements ont provoqué des pénuries de main-d'œuvre fragilisant les secteurs productifs.
2. Impact social : Les enfants grandissent dans un climat de haine et de peur, privés des bénéfices de la diversité culturelle. En Tunisie (2023), des centaines d'enfants migrants exclus de l'école, certaines écoles fermées, privant aussi les enfants tunisiens de cours.
3. Affaiblissement économique local : Les migrants contribuent à l'économie par les loyers, achats et investissements. Les refouler affaiblit le pouvoir d'achat et bloque les dynamiques de développement. En Guinée et Mauritanie, les travailleurs migrants contribuent à l'économie maritime ; les expulser prive ces secteurs de ressources humaines.

## INITIATIVES INSPIRANTES:

Les initiatives ci-dessous montrent comment la migration, lorsqu'elle est bien accompagnée et structurée, peut devenir un moteur de développement partagé et de transfert de compétences.

- \* Tunisie : Migrants subsahariens devenant ambassadeurs de produits tunisiens dans leurs pays d'origine
- \* Maghreb : Main-d'œuvre subsaharienne contribuant au développement agricole et à la transformation agroalimentaire
- \* Espagne-Maroc : Projet « Circular » Migration pour formation légale de travailleurs agricoles
- \* Royaume-Uni-Ghana : Programme de travailleurs agricoles temporaires avec transfert de compétences

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le MAEJT rappelle que les migrants, notamment les enfants et jeunes, sont titulaires de droits humains fondamentaux. Il est impérieux de garantir le respect de ces droits et d'aligner les lois nationales avec les normes internationales.

### RECOMMANDATIONS

Aux États :

- \* Réformer les cadres légaux sur le traitement des migrants irréguliers pour respecter leurs droits et dignité
- \* Renforcer les capacités des agents de l'immigration sur le respect des droits humains
- \* Mettre en place un mécanisme institutionnel de suivi des engagements internationaux

À la CEDEAO et à l'UA :

- \* Engager les États au respect des instruments internationaux et régionaux de protection
- \* Renforcer la mise en œuvre des orientations stratégiques (Plan de Ouagadougou, Cadre de politique migratoire 2018) valorisant la migration comme opportunité de développement

Aux organisations internationales et de la société civile :

- \* Poursuivre les sensibilisations sur les risques de la migration irrégulière
- \* Renforcer le plaidoyer pour le respect des droits et l'intégration des valeurs humanistes dans les procédures de refoulement